

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 7 FEVRIER 2012

N°BS FEV 2012 1

Objet :

CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le 7 février 2012 à 17 heures 30 à Jaujac, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 39 Nombre de voix présentes et représentées :22 Nombre de suffrages exprimés :22 VOTES : Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0 Date de convocation : 31 janvier 2012	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> <u>Transmis par ACTE le :</u> AR N° : 007-250702388-
---	---

Présents : Dominique ALLIX, Jean-Daniel BALAYN, André BASTIDE, Bernard BONIN, Robert BRUGERE, Jacqueline CALIXTE, Lorraine CHENOT, Jacques CRAMMER Marie Chantal DE LEHELLE d'AFFROUX, Jean Roger DURAND, Eric GRASSET Christian MOYERSOEN, Marie-Françoise NEY, Claire PAQUELET-GARDES, Simon PLENET, Véronique ROUSSELLE, Michel TALAGRAN

Excusés représentés, Raoul L'HERMINIER, Marie-Françoise LANOOTE, Régine LEMESRE, Maxime NOUGIER

Excusés : Sabine BUIS, Marie-Christine GIT, Jean -Luc FLAUGERE,

Absents : Pascal BONNETAIN, Franck BRECHON, Florence CHARPIGNY, François JACQUART, Georges MURILLON, Sébastien PRADIER, André ROUY.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et la Fondation du Patrimoine ont signé le 16 novembre 2005 une convention de partenariat pour une durée de 5 ans. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2010.

Lors du bureau syndical du 20 septembre 2011, ont été présentés :

- un bilan des actions mises en œuvre depuis le 01 janvier 2006,
- les conditions de reconduction de ce partenariat afin d'en améliorer l'efficacité et d'en élargir la portée.

Au regard de ces éléments, un projet de convention Parc / Fondation du Patrimoine pour la période 2012-2014 a été rédigé. Il est joint en annexe.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le projet de convention
- D'AUTORISER la Présidente à signer la convention et mettre en œuvre le partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Fait et délibéré à Jaujac, le 7 février 2012,
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT